

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

IDENTIFICATION de la SUBSTANCE / préparation

<u>NOM COMMERCIAL (COMME ÉTIQUETÉ) :</u>	Pecora 864 NST non-colorées Technology^{TMTM}
<u>DESCRIPTION DU PRODUIT :</u>	Mastic Silicone architectural
<u>NOM CHIMIQUE/CLASSE :</u>	Polyéther Silicone
<u>SYNONYMES :</u>	NST 864
<u>UTILISATION PERTINENTE :</u>	Ne tache pas d'étanchéité/calfeutrage
<u>UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES :</u>	Autre que l'usage pertinent

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE :

<u>NOM DU FOURNISSEUR/FABRICANT :</u>	Pecora Corporation
<u>ADRESSE :</u>	165, route Wambold, Harleysville, PA 19438
<u>TÉLÉPHONE D'URGENCE :</u>	800-424-9300 (CHEMTREC, 24 heures)
<u>TÉLÉPHONE D'AFFAIRES :</u>	215-723-6051 (du lundi au vendredi, de 08:00 – 17:00 HE)

<u>DATE DE PRÉPARATION :</u>	13 juillet 2007
<u>DATE DE RÉVISION :</u>	10 mai 2017

Ce produit est vendu pour un usage commercial. Cette fiche a été conçue pour aborder les préoccupations de sécurité de ces personnes qui travaillent avec de grandes quantités de ce matériau, ainsi que ceux des utilisateurs potentiels de ce produit dans des environnements industriels/professionnels. Tous les United States Occupational Safety and Health Administration Standard (29 CFR 1910.1200), normes équivalentes d'état des États-Unis, du SIMDUT Canada 2015 et l'harmonisation mondiale nécessaires informations sont incluses dans les sections appropriées selon le format Global harmonisation Standard. Ce produit a été classé selon les critères de risque des pays énumérés ci-dessus et le SDS contient toutes les informations requises par le SIMDUT Canada 2015 [HPR-SGH], l'harmonisation Global Standard et 1910.120 de l'OSHA.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

HARMONISATION MONDIALE D'ÉTIQUETAGE ET DE CLASSIFICATION : Classés conformément à l'harmonisation mondiale Standard sous US OSHA Hazard Communication Standard, canadienne SIMDUT HPR-SGH 2015.

Classification : Toxicité pour la reproduction Cat. 2, toxicité orale aiguë Cat. 5, Cat une Irritation oculaire. 2 b, Cat une Irritation de la peau. 3, chat de sensibilisation de la peau. 1, sur la toxicité aquatique chronique chat. 4

Mot indicateur : Mise en garde
H361fd, H413

Codes de déclaration de risque : H303, H316, H320, H317,

Codes de Conseil de prudence : P201, P202, P261, P264, P272, P273, P280, P308 + P313, P305 + P351 + P338, P337 + P313, P302 + P352, P321, P333 + P313, P362 + P364, P405, P501

Symboles de danger/pictogramme : GHS07, GHS08



PRÉSENTATION DES URGENCES :

Description physique : Ce produit est une pâte lisse avec une odeur un peu solvable et se décline en plusieurs couleurs (noir, Tru-blanc, aluminium Pierre, translucide et Bronze).

Dangers pour la santé : MISE EN GARDE ! Contient un composé de trace qui peut entraîner des effets néfastes sur la fertilité (basé sur des données animales). Peut causer les yeux, la peau et irritation des voies respiratoires, surtout si l'exposition se prolonge. Peut être nocif si ingéré. Peut provoquer une sensibilisation cutanée chez les personnes prédisposées.

Danger d'inflammabilité : Ce produit est inflammable et peut enflammer si exposé à des températures élevées ou une flamme directe.

Risque de réactivité : Ce produit n'est pas réactif.

Danger pour l'environnement : Ce produit n'a pas été testé pour l'impact sur l'environnement. Ce produit contient un composé qui peut causer une toxicité aquatique chronique.

SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES (HMIS®)

Santé	2 *
Inflammabilité	1
Danger physique	0

Voir Section 16 pour les définitions des cotes

0 = Minimal 3 = sérieux
1 = léger 4 = sévère
2 = modéré * = Chronique

HMIS® est une marque déposée de la National de peinture et revêtements Association.

CANADIEN SIMDUT (HPR-GHS) 2015 CLASSIFICATION ET SYMBOLES : Voir Section 16 pour Classification et symboles sous HPR-SGH 2015.

U.S. OSHA STATUT RÉGLEMENTAIRE : Ce matériau possède une classification au titre de la norme mondiale de harmonisation, telle qu'appliquée en vertu des règlements de l'OSHA, comme indiqué précédemment dans cette Section.

3. MATERIAL IDENTIFICATION

Nom chimique	CAS #	W/W%	ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE GHS Classification sous US OSHA Hazard Communication Standard & canadienne SIMDUT (HPR-GHS) 2015 Codes de déclaration de risque
Carbonate de calcium (calcaire)	1317-65-3	30,0 – 60,0	CLASSEMENT NOTIFIÉ Classification : Chat de Irritation de la peau. 2 Codes de déclaration de risque : H315
Mélange propriétaire polydiméthylsiloxanes Siloxane Contient la substance suivante		30,0-50,0	CLASSEMENT NOTIFIÉ Classification : Chat d'Irritation oculaire. 2 A Codes de déclaration de risque : H319
Octaméthylcyclotétra-siloxane	556-67-2	> / = 0,01 < 0,5	HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE (CLP00) Classification : Toxicité pour la reproduction Cat. 2, sur la toxicité aquatique chronique Cat. 4 Codes de déclaration de risque : H361f, H413 AUTO-CLASSIFICATION SUPPLÉMENTAIRE Classification : Chat de liquide inflammable. 3, toxicité orale aiguë Cat. 4, toxicité dermique aiguë Cat. 4 Codes de déclaration de risque : H226, H302 + H312
Mélange breveté Ketoxomio Silane		1,0 à 5,0	CLASSEMENT NOTIFIÉ Classification : Chat de sensibilisation de la peau. 1 B Codes de déclaration de risque : H317 CLASSIFICATION SUPPLÉMENTAIRE MFG Classification : STOT RE Cat. 2, sur la toxicité aquatique chronique Cat. 3 Codes de déclaration de risque : H373, H412
Propriétaire, dioxyde de silice pyrogénée		1,0 à 5,0	Classification : Ne s'applique pas
Essence minérale (contient moins de 0,1 % de benzène)		2,0 à 5,0	LA CLASSIFICATION HARMONISÉE - ANNEXE VI DU RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 (RÈGLEMENT CLP) Classification : Aspiration risque Cat. 1 Codes de déclaration de risque : H304 CLASSIFICATION SUPPLÉMENTAIRE MFG Classification : Chat de liquide inflammable. 4, Cat SE STOT (effet de l'Inhalation narcotiques). 3, Cat chronique aquatiques. 1 Codes de déclaration de risque : H227, H336, H411
Ce qui suit est des renseignements sur les composants pour certaines couleurs pigmentées individuelles de ce produit :			
Noir de carbone	1333-86-4	0,0-2,0	CLASSEMENT NOTIFIÉ Classification : Cancérogène Cat. 2 Codes de déclaration de risque : H351i
Pigment oxyde de fer brun	Mélange	0,0-2,0	CLASSEMENT AUTOMATIQUE BASÉ SUR LA SDD MFG Classification : Chat de Irritation de la peau. 2, Cat SE STOT (Irritation respiratoire par Inhalation). 3 Codes de déclaration de risque : H315, H335
Dioxyde de titane	13463-67-7	0,0-1,1	CLASSEMENT AUTOMATIQUE Classification : Cancérogène Cat. 2 Codes de déclaration de risque : H351i
Pigment oxyde de fer rouge	Mélange	0,0 à 0,5	CLASSEMENT AUTOMATIQUE BASÉ SUR LA SDD MFG Classification : Chat de Irritation de la peau. 2, Cat SE STOT (Irritation respiratoire par Inhalation). 3 Codes de déclaration de risque : H315, H335
Autres composants. Chacun des autres éléments est présente dans moins que 1 % de concentration (concentration de 0,1 % pour les substances potentiellement cancérigènes, toxine reproductrice, sensibilisants des voies respiratoires et mutagènes).		Balance	Classification : Ne s'applique pas

Voir Section 16 pour le texte intégral de la classification

4. PREMIERS SECOURS

PROTECTION DES INTERVENANTS DE PREMIERS SECOURS : Les sauveteurs ne doivent pas tenter de récupérer les victimes d'une exposition à ce matériau sans équipement de protection individuelle adéquat. Les sauveteurs doivent être prises pour des soins médicaux, si nécessaire.

DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS : Retirer la victime à l'air frais, aussi rapidement que possible. Seul le personnel qualifié devrait administrer une réserve d'oxygène et/ou de réanimation cardio-pulmonaire, si nécessaire. Supprimer et isoler les chaussures et les vêtements contaminés. Chercher une attention médicale immédiate. Prendre copie de l'étiquette et la fiche signalétique de médecin ou autre professionnel de la santé avec l'ou les victimes.

Inhalation : Inhalation d'aérosols de ce matériau, enlevez la victime à l'air frais. Si nécessaire, utilisez la respiration artificielle à l'appui des fonctions vitales.

Exposition de la peau : Si le matériau contamine la peau, commencer immédiatement la décontamination à l'eau courante. Bouffées de chaleur minimale sont de 20 minutes. N'interrompez pas de rinçage. Supprimer les exposés ou contaminés vêtements, en prenant soin de ne pas pour contaminer les yeux. Victime doit consulter un médecin immédiatement.

Exposition de le œil : Si ce produit pénètre dans les yeux, ouvrir les yeux de la victime alors que doucement l'eau courante. Utiliser suffisamment de force pour ouvrir les paupières. Avoir les yeux de « rouler » victime. Bouffées de chaleur minimale sont de 20 minutes. N'interrompez pas de rinçage.

Ingestion : Si ce produit est avalé, appelez médecin ou POISON CONTROL CENTER pour plus informations actuelles. NE pas faire vomir, sauf directement par personnel médical. Faut faire rincer la bouche avec de l'eau ou lui donner plusieurs verres d'eau, si consciente. Ne jamais faire vomir ou donner des diluants (lait ou eau) à une personne inconsciente, avoir des convulsions, ou est incapable d'avaler. Si des vomissements surviennent, penchez le patient vers l'avant ou placer sur le côté gauche (position tête en bas, si possible) pour maintenir une voie aérienne ouverte et prévenir l'aspiration.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION : Dermatite ou autres affections cutanées préexistantes peuvent être aggravées par l'exposition à ce produit.

INDICATION DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENT SPÉCIAL SI NÉCESSAIRE : Traiter les symptômes et éliminer l'exposition.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES MESURES

POINT D'ÉCLAIR : >140° C (>300° F)

TEMPÉRATURE D'AUTO-

IGNITION : Inconnu.

LIMITE D'INFLAMMABLE DANS L'AIR : Inconnu.

EXTINCTION :

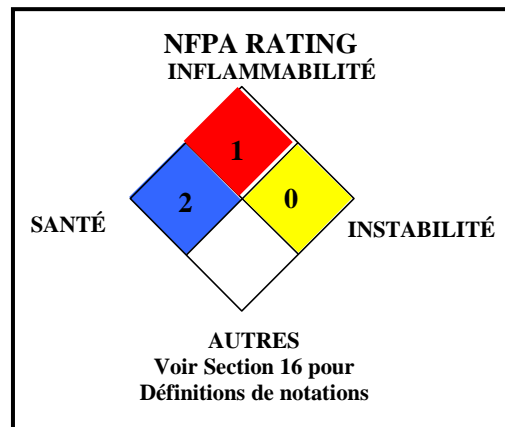
Un milieu d'extinction approprié : Utiliser le matériel d'extinction approprié au feu environnant, y compris la mousse, de halons, de dioxyde de carbone et de produit chimique sec.

Extinction inappropriés : Aucune connue.

PROTECTION DES POMPIERS :

Risques particuliers découlant de la Substance : Ce produit est inflammable et peut s'enflammer lorsqu'il est exposé à son point d'éclair. Non sensible aux chocs dans des conditions normales. Non sensible aux décharges d'électricité statique dans des conditions normales. Des conteneurs fermés peuvent développer la pression et la rupture en cas d'incendie.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers : Intervenants de feu naissant doivent porter une protection oculaire. Pompiers structurels doivent porter appareil respiratoire autonome et équipement de protection complet. Déplacer les conteneurs du foyer d'incendie si elle peut se faire sans risque pour le personnel. Si possible, évitant l'eau de ruissellement dans les collecteurs d'eaux pluviales, plans d'eau ou d'autres zones écologiquement sensibles.



6. ACCIDENTEL MESURES

PRÉCAUTIONS ET PROCÉDURES D'URGENCE : Un rejet accidentel peut causer un incendie. Rejets non contrôlés doivent être répondus à par personnel formé à l'aide de procédures préplanifiées. Un équipement de protection doit être utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation et assurer une ventilation maximale anti-déflagrant. Utilisez uniquement des outils sans étincelles et équipement au cours de la réponse. L'atmosphère doit au moins 19,5 % oxygène avant que le personnel non urgents peut être admis dans la zone sans appareil respiratoire autonome et protection contre l'incendie.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE : Intervenants devraient porter le niveau de protection approprié pour le type de substance chimique libérée, la quantité de la matière déversée et l'endroit où l'incident s'est produit.

Petits déversements : Pour les versions de 1 tambour ou moins, niveau D équipement de protection (gants, tablier résistant aux produits chimiques, des bottes et une protection des yeux) doivent être porté.

Déversements importants : Equipement de protection individuelle minimale devrait être des gants en caoutchouc, bottes en caoutchouc, masque de protection, et Tyvek convenir. Niveau minimum d'équipement de protection individuelle pour les versions dont le niveau d'oxygène est inférieur à 19,5 % ou ne connaît pas doit être de **niveau b** : **triple-gants (gants de caoutchouc et gants en nitrile sur gants en latex), costume résistant aux produits chimiques, ignifuge vêtements et bottes, casque et appareil respiratoire autonome.**

MÉTHODES DE NETTOYAGE ET DE CONFINEMENT :

Tous les déversements : Accès à la zone de déversement devrait être limité. Propagation devrait être limitée en couvrant doucement le déversement avec polypads. Racler ou pick-up renversé matériel, plaçant dans des récipients appropriés. Absorber tout résiduel sur les matériaux appropriés, tels que le sable. Absorbants tous contaminés et autres matériaux devrait figurer dans un récipient adéquat et le sceau. Ne pas mélanger avec les déchets provenant d'autres matériaux. Éliminer conformément aux réglementations fédérales, État et les procédures locales (voir la Section 13, élimination). Disposer de déversement de matériel et rapport récupérée par les exigences réglementaires. Enlever tous les résidus avant de décontamination de la zone de déversement. Nettoyer des déversements zone avec beaucoup d'eau et du savon.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Minimiser l'utilisation de l'eau pour éviter la contamination de l'environnement. Empêcher le déversement ou rinçures de contaminant collecteurs d'eaux pluviales, les égouts, les sols ou les eaux souterraines. Tout déversement de résidus dans un récipient adapté et sceller. Ne pas rejeter l'effluent contenant ce produit dans les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou les autres eaux, sauf conformément à un permis National Pollutant Discharge Elimination System (NPDES) et l'autorité compétente a été avisé par écrit avant de décharger. Ne pas rejeter l'effluent contenant ce produit égouts sans en informer préalablement l'autorité de plante de traitement des eaux usées locales. Pour des conseils, communiquez avec votre état Water Board ou le Bureau régional de l'APE.

AUTRES INFORMATIONS : Réglementation américaine peut exiger la déclaration des déversements de ce matériau qui atteignent les eaux de surface si un éclat se forme. Le cas échéant, le numéro de téléphone sans frais pour l'US Coast Guard National réponse Center est 1-800-424-8802.

RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS : Voir les informations dans la Section 8 (contrôle de l'exposition – Protection des personnels) et l'article 13 (élimination) pour plus d'informations.

7. manipulation et stockage

PRÉCAUTIONS POUR LA MANIPULATION : Comme avec tous les produits chimiques, évitez ce produit sur vous ou en vous. Laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Ne pas manger ou boire lors de la manipulation de ce matériau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Ne pas goûter ou avaler. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de chaleur et les flammes. En cas de déversement, observez les méthodes indiquées dans la Section 6 : MESURES DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

CONDITIONS DE STOCKAGE EN TOUTE SÉCURITÉ : Ce produit est stable dans des conditions normales de manutention, utilisation et stockage.

Ranger des contenants dans un endroit frais, endroit sec, loin des rayons directs du soleil, sources de chaleur intense, ou lorsque la congélation est possible. Stocker à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ). Conserver le récipient bien fermé quand pas en service. Inspecter tous les conteneurs entrants avant stockage, pour s'assurer que les contenants soient correctement étiquetés et non endommagés. Pour prolonger la durée de vie, conserver à des températures inférieures à 26° C (80° F).

UTILISATION DE PRODUIT DE FINALE : Ce produit est utilisé comme un produit d'étanchéité. Suivez toutes les normes de l'industrie pour l'utilisation de ce produit.

8. EXPOSITION CONTRÔLE - PERSONAL PROTECTION

LIMITES/CONTRÔLE DES PARAMÈTRES D'EXPOSITION :

Ventilation et contrôles d'ingénierie : Utiliser avec une ventilation adéquate pour garantir le maintien de niveaux d'exposition inférieurs aux limites fournies ci-dessous.

Directives/limites d'exposition professionnelle/lieu de travail :

Nom chimique	CAS #	Ligne directrice	Valeur
Carbonate de calcium naturel	1317-65-3	OSHA PEL TWA NIOSH REL TWA	15 mg/m ³ poussières totales 5 mg/m ³ fraction respirable 10 mg/m ³ poussières totales 5 mg/m ³ fraction respirable
Noir de carbone	1333-86-4	ACGIH TLV TWA OSHA PEL TWA NIOSH REL TWA DFG MAK TWA	3,5 mg/m ³ (fraction inhalable) 3,5 mg/m ³ 3,5 mg/m ³ (0,1 en présence de HAP, comme les HAP : 10-hr TWA) Sous forme de poussière inhalable
Propriétaire de fer rouge et brun Pigment		ACGIH TLV TWA OSHA PEL TWA NIOSH REL TWA NIOSH DIVS DFG MAK TWA	5 mg/m ³ fraction respirable 10 mg/m ³ fumées 5 mg/m ³ de poussière et de fumée, comme Fe 2500 mg/m ³ , en Fe À l'exception des oxydes de fer qui ne sont pas biologiquement disponibles
Mélange breveté Ketoxomio Silane Limites d'exposition indiquées sont pour la décomposition produit méthyléthyl cétoxime		AIHA WEEL TWA DFG MAK TWA	10 ppm (sensibilisant cutané) Peau, Danger de sensibilisation de la peau.
Octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	NE	NE
Mélange propriétaire polydiméthylsiloxanes Siloxane		NE	NE
Essence minérale exclusive Limites d'exposition indiquées sont pour Mineral Spirits CAS # 8052-41-3		ACGIH TLV TWA OSHA PEL TWA NIOSH REL TWA NIOSH REL STEL	525 mg/m ³ 2900 mg/m ³ 350 mg/m ³ 1800 mg/m ³ (15 min.)
Dioxyde de titane	13463-67-7	ACGIH TLV TWA OSHA PEL TWA NIOSH REL	10 mg/m ³ NIC : 1 mg/m ³ 15 mg/m ³ poussières totales Concentration la plus basse possible (NdD 0,2 mg/m ³)
Les composés suivants sont des réactions possibles produits de contact avec l'eau et au cours du mûrissement :			
Méthyl éthyl cétoxime	96-29-7	DFG MAK TWA AIHA WEEL TWA	Peau, risque de sensibilisation de la peau 10 ppm (DSEN : Peut entraîner une sensitzation cutanée)

NE = non établi. Voir Section 16 pour les définitions des termes utilisés.

Indices biologiques d'exposition (IBE) : Actuellement, aucun EAC n'ont été créés pour les composants de ce produit.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) : L'information suivante sur les équipements de protection individuelle approprié est fournie pour aider les employeurs à se conformer aux règlements de l'OSHA trouvés dans 29 CFR sous-partie I (commençant à 1910.132, y compris les normes sur la Protection respiratoire (29 CFR 1910.134), Eye Protection Standard 29 CFR 1910.133, la main Protection Standard 29 CFR 1910.138 et le pied Protection Standard 29 CFR 1910.136), des normes équivalentes du Canada (y compris le canadien respiratoire norme CSA Z94. 4-93-02 le CSA Eye Protection norme Z94. 3-M1982, oculaires et Protectors faciaux et la CSA canadienne des pieds Protection Norme Z195-M1984, chaussures de protection). Veuillez consulter les règlements applicables et les normes pour les détails pertinents.

Protection des yeux/visage : Utiliser des lunettes de sécurité approuvés ou des lunettes de sécurité. Si nécessaire, se référer aux normes et réglementations appropriées.

Protection de la peau : PORTER des gants imperméables chimiques (p. ex., Nitrile ou néoprène). Utilisez des gants triples pour les déversements. Si nécessaire, se référer aux normes et réglementations appropriées.

Protection du corps : Utiliser une protection corps appropriée pour la tâche (p. ex., blouse, combinaison, combinaison Tyvek). Si nécessaire, consulter le manuel technique de l'OSHA (Section VII : Les équipements de protection individuelle) ou le cas des normes du Canada. Si un risque de blessure aux pieds existe en raison de chutes d'objets, objets roulants, où les objets peuvent percer la plante des pieds ou où les pieds de l'employé peuvent être exposés aux risques d'origine électriques, utilisent protection des pieds, tel que décrit dans les normes et règlements appropriés.

Protection respiratoire : Si les brouillards ou aérosols de ce produit sont créés pendant l'utilisation, utiliser une protection respiratoire appropriée. Si nécessaire, utiliser seulement une protection respiratoire autorisée par les règlements appropriés. Taux d'oxygène inférieur à 19,5 % est considérés comme des divs par l'OSHA. Dans une telle atmosphère, utilisation d'un masque complet-pression/demande ARA ou un masque complet, respirateur adduction d'air avec l'arrivée d'air autonome auxiliaire est exigé en vertu des normes et des règlements appropriés.

9. propriétés physiques et chimiques

FORME : Pâte lisse.

POIDS MOLÉCULAIRE : Mélange.

ODEUR : Légèrement comme solvant.

POIDS SPÉCIFIQUE : 1.1-1.4

DENSITÉ de vapeur RELATIVE (air = 1) : Plus lourd que l'air.

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Insoluble.

POINT DE FUSION/CONGÉLATION : N'est pas disponible.

COV (moins d'eau et exemptés) : <100 g/L

POINT D'ÉCLAIR : >140° C (>300° F)

pH : N'est pas disponible.

LIMITES d'inflammabilité (dans l'air par volume, %) : Plus bas : Pas établi ; Supérieur : Non établi.

COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU (COEFFICIENT DE) : Non établi.

COMMENT DÉTECTER CETTE SUBSTANCE (IDENTIFICATION DES PROPRIÉTÉS) : L'apparition de ce produit peut agir comme une propriété d'identification en cas de rejet accidentel.

COULEURS : Noir, Tru-blanc, aluminium Pierre, translucide et de Bronze.

FORMULE MOLÉCULAIRE : Mélange.

SEUIL OLFACTIF : N'est pas disponible.

PRESSION de vapeur, mm Hg @ 20 ° c : Non établi.

TAUX d'évaporation (BuAc = 1) : 1 <

AUTRES VALEURS DE SOLUBILITÉ : N'est pas disponible.

POINT D'ÉBULLITION : Non établi.

POIDS % COV : < 10 %

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : Non établi.

10. stabilité et réactivité

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable dans des conditions normales d'utilisation et de manipulation. Méthyléthyl Ketoxime est généré au cours du mûrissement.

CONDITIONS À ÉVITER : Éviter tout contact avec des produits chimiques incompatibles et l'exposition à des températures extrêmes.

MATIÈRES INCOMPATIBLES : Ce produit n'est pas compatible avec les oxydants et les acides forts et peut-être avoir une compatibilité avec l'aluminium, les sels d'ammonium et mélanges de mercure/hydrogène.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : **Combustion** : Décomposition thermique de ce produit peut générer des poussières, vapeurs irritantes et toxiques (p. ex., carbone, les oxydes de fer, aluminium, titane, azote et silicone, carbures de silicium, formaldéhyde, divers hydrocarbures). **Hydrolyse** : Méthyléthyl cétoxime.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS/POLYMÉRISATION DANGÉREUSE : Ce produit ne devrait pas subir une polymérisation dangereuse, décomposition, condensation ou autoréactivité.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets POTENTIELS SUR LA SANTÉ : Les plus importantes voies d'exposition professionnelle sont l'inhalation et contact avec la peau et les yeux.

Les symptômes de l'exposition à ce produit sont les suivants :

Contact avec la peau ou les yeux : Contact peut-être légèrement irriter la peau et causer des rougeurs et l'inconfort. Contact cutané prolongé ou répété peut causer la dermatite (peau sèche, rouge). Contact avec les yeux peut provoquer une rougeur, douleur et déchirure.

Absorption cutanée : Les composants de ce produit ne sont pas connus pour être absorbé par la peau intacte. Contact avec la peau peut causer une sensibilisation et une réaction allergique chez les personnes prédisposées. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons et une éruption cutanée.

Ingestion : Si le produit est avalé, il peut irriter légèrement la bouche, gorge et autres tissus du système gastro-intestinal et peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.

Inhalation : Exposition aux vapeurs de ce produit généré au cours de la polymérisation, ou des poussières de ce produit généré lors de l'utilisation après que durcissement peut-être légèrement irriter les voies respiratoires et causer la toux et les étournements. Des vapeurs ou des fumées lorsqu'il est utilisé dans un espace clos, si chauffé ou au cours du mûrissement peut causer une irritation du système respiratoire. Symptômes comprennent l'irritation du nez, gorge sèche ou de plaie ou de brûlure, écoulement nasal, essoufflement, vertiges, incoordination.

Injection : L'injection accidentelle de ce produit (p. ex. perforation avec un objet contaminé) peut causer des brûlures, rougeur et gonflement en outre sur la plaie.

Organes cibles : **Aiguë** : Peau, yeux, système nerveux central. **Chronique** : Peau, fertilité.

Effets chroniques : Contact cutané prolongé ou répété peut causer la dermatite (peau sèche et rouge), une sensibilisation de la peau ou les effets indésirables du foie ou des reins.

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ : Il n'existe actuellement aucune données sur la toxicité pour ce produit ; les informations suivantes de la toxicologie sont disponibles pour les composants supérieurs à 1 % de concentration. En raison de la grande quantité de données pour le composant de noir de carbone, seulement les données LD50 Rat Oral et DL50 peau-lapin sont présentées dans cette fiche. Pour plus d'informations, contactez Pecora.

MÉLANGE KETOXIMIO SILANE :

DL50 (orale Rat) > 8000 mg / kg

DL50 (cutanée-Rat) > 4000 mg / kg

CL50 (par Inhalation Rat) > 8000 mg/m³, 4 heures

CARBONATE DE CALCIUM NATUREL :

TDLo (intraveineuse Rat) 30 mg/kg : Vasculaire : BP abaissant ne pas caractérisé dans la section autonome ; Poumons, Thorax ou la Respiration : évolution du poids des poumons ; Sang : autres changements

TCLo (Inhalation Rat) 84 mg/m³/4 heures/40 semaines-intermittent : Poumons, la Respiration ou Thorax : fibrose (interstitielle) ; Foie : autres changements ; Uretere : reins/vessie : autres changements

TCLo (Inhalation Rat) 250 mg/m³/2 heures/24 semaines-intermittent : Poumons, la Respiration ou Thorax : fibrose, focale (pneumoconiose)

LA SILICE :

DL50 (orale Rat) 3 160 mg/kg

DL50 (par voie intraveineuse Rat) 15 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : œdème pulmonaire aigu

TCLo (Inhalation Rat) 154 mg/m³/6 heures/4 semaines-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : modification structurelle ou fonctionnelle dans la trachée ou des bronches ; Biochimiques : Inhibition de l'enzyme, induction ou changement dans les niveaux sanguins ou tissulaires : déshydrogénases, métabolisme (intermédiaire) ; autres protéines

TCLo (Inhalation Rat) 5,41 mg/m³/5 jours-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements, changements de poids des poumons ; Biochimiques : Métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation

TCLo (Inhalation Rat) 1,39 mg/m³/5 jours-intermittent : Nutrition et métabolisme brut : perte de poids ou gain de poids

TDLo (intratrachéale souris) 96,77 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : œdème pulmonaire aigu, d'autres modifications ; Biochimiques : Métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation

TDLo (intratrachéale souris) 50 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : évolution du poids des poumons

TDLo (intratrachéale souris) 2 mg/kg : 2 mg/kg : Poumons, la Respiration ou Thorax : fibrose, focale (pneumoconiose), autres changements ; Biochimiques : Métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation

TDLo (intratrachéale souris) 2 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements ; Biochimiques : Inhibition de l'enzyme, induction ou changement dans les niveaux sanguins ou tissulaires : peptidases

TDLo (intratrachéale souris) 2 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : alvéolite fibrosante ; Biochimiques : Inhibition de l'enzyme, induction ou changement dans les niveaux sanguins ou tissulaires : peptidases, métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation

DLLo (intratrachéale Rat) 50 mg/kg

DLLo (intratrachéale Rat) 10 mg/kg

DLLo (la souris par voie intratrachéale) 96,77 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : œdème pulmonaire aigu, de dyspnée, d'autres changements

ESSENCE MINÉRALE :

Test de Draize standard (Eye-homme) 100 ppm : Doux

Test de Draize standard (Eye-lapin) 500 mg/24 heures : Modérée

CL50 (par Inhalation Rat) > 1400 ppm / 8 heures

LD (Rat Oral) > 5gm / kg : Comportement : somnolence (activité générale déprimée)

ESSENCES minérales (suite) :

LD (peau-lapin) > 3 gm / kg

Heures de > 5500 mg/m³/4 LC (par Inhalation Rat) : Comportement : somnolence (activité générale déprimée)

LC (Inhalation-chien) > 8 gm/m³/8 heures-continu : Comportementale : tremblements, convulsions ou effet sur seuil épiléptogène

Cl10 (Inhalation-Cat) 1700 ppm/7 heures : Comportementale : tremblements, convulsions ou effet sur seuil épiléptogène

Cl10 (Inhalation-chien) 8000 mg/m³/3 heures... Comportementale : altération du conditionnement classique

TCLo (Inhalation Rat) 330 ppm/65 jours-intermittent : Uretere : reins/vessie : changements dans les tubules (y compris une insuffisance rénale aiguë, nécrose tubulaire aiguë) ; Sang : autres changements

TCLo (Inhalation Rat) 480 mg/m³/65 jours-intermittent : Sang : anémie normocytaire

TCLo (Inhalation Rat) 1100 mg/m³/65 est jours-intermittent : Uretere : reins/vessie : tests de la fonction rénale déprimé ; Sang : anémie normocytaire

TDLo (Rat Oral) 10 mg/kg : Biochimiques : Métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation

TDLo (peau-lapin) 2 gm/kg/4 semaines-intermittent : Peau et annexes cutanées : dermatite, autre (après une exposition systémique)

PROPRIÉTAIRE DE POLYDIMÉTHYLSILOXANES SILOXANE :

DL50 (orale Rat) 3 160 mg/kg

DL50 (par voie intraveineuse Rat) 15 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : œdème pulmonaire aigu

TCLo (Inhalation Rat) 154 mg/m³/6 heures/4 semaines-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : modification structurelle ou fonctionnelle dans la trachée ou des bronches ; Biochimiques : Inhibition de l'enzyme, induction ou changement dans les niveaux sanguins ou tissulaires : déshydrogénases, métabolisme (intermédiaire) ; autres protéines

TCLo (Inhalation Rat) 5,41 mg/m³/5 jours-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements, changements de poids des poumons ; Biochimiques : Métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation

TCLo (Inhalation Rat) 1,39 mg/m³/5 jours-intermittent : Nutrition et métabolisme brut : perte de poids ou gain de poids

TDLo (intratrachéale souris) 96,77 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : œdème pulmonaire aigu, d'autres modifications ; Biochimiques : Métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation

TDLo (intratrachéale souris) 50 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : évolution du poids des poumons

TDLo (intratrachéale souris) 2 mg/kg : 2 mg/kg : Poumons, la Respiration ou Thorax : fibrose, focale (pneumoconiose), autres changements ; Biochimiques : Métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation

TDLo (intratrachéale souris) 2 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements ; Biochimiques : Inhibition de l'enzyme, induction ou changement dans les niveaux sanguins ou tissulaires : peptidases

TDLo (intratrachéale souris) 2 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : alvéolite fibrosante ; Biochimiques : Inhibition de l'enzyme, induction ou changement dans les niveaux sanguins ou tissulaires : peptidases, métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation

DLLo (intratrachéale Rat) 50 mg/kg

DLLo (intratrachéale Rat) 10 mg/kg

DLLo (la souris par voie intratrachéale) 96,77 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : œdème pulmonaire aigu, de dyspnée, d'autres changements

11. informations toxicologiques (suites)

DONNÉES sur la toxicité (suite) :

DIOXYDE DE TITANE :

Test de Draize standard (peau humaine) 300 µg/3 jours-intermittent : Doux
 TC (par Inhalation Rat) 10 mg/m³/18 heures/2 ans-intermittent : Tumorigènes : cancérogène d'après les critères RTECS ; Poumons, Thorax ou la Respiration : tumeurs
 LD (intratrachéale-Rat) > 100 µg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : modification structurelle ou fonctionnelle dans la trachée ou des bronches ; Sang : changements dans la composition de sérum (TP, bilirubine, taux de cholestérol) ; Biochimiques : Inhibition de l'enzyme, induction ou changement dans les niveaux sanguins ou tissulaires : autres Enzymes
 TD (intramusculaires-Rat) 260 mg/kg/84 semaines-intermittent : Tumorigènes : agent tumorigène équivoque par critères RTECS ; Sang : lymphome, y compris la maladie de Hodgkin ; Tumorigènes : tumeurs au site d'application
 TDLo (Rat Oral) 60 gm/kg : Appareil digestif : hypermotilité, diarrhée, autres changements
 TDLo (intratrachéale Rat) 360 mg/kg/2 ans-intermittent : Tumorigènes : néoplasique par critères RTECS ; Sang : lymphome, y compris la maladie de Hodgkin ; Tumorigènes : tumeurs au site d'application
 TDLo (intratrachéale Rat) 1,25 mg/kg : Vasculaires : constriction artériolaire régionale ou générale ; Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements
 TDLo (intratrachéale Rat) 1,6 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements
 TDLo (intratrachéale Rat) 5 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements ; Biochimiques : Métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation
 TDLo (intratrachéale souris) 100 mg/kg : Tumorigène : augmentation de l'incidence des tumeurs chez les souches sensibles
 TCLo (Inhalation Rat) 1 mg/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements ; Biochimiques : Métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation
 TCLo (Inhalation Rat) 250 mg/m³/6 heures/4 semaines-intermittent : Poumons, la Respiration ou Thorax : oedème pulmonaire chronique, d'autres changements
 TCLo (Inhalation Rat) 50 mg/m³/6 heures/13 semaines-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : modification structurelle ou fonctionnelle dans la trachée ou des bronches
 TCLo (Inhalation Rat) 10 mg/m³/6 heures/13 semaines-intermittent : Poumons, la Respiration ou Thorax : fibrose (interstitielle), d'autres modifications ; Biochimiques : Métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation
 TCLo (Inhalation Rat) 10 mg/m³/13 semaines-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements ; Biochimiques : Métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation
 TCLo (Inhalation Rat) 50 mg/m³/13 semaines-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : crachats ; Sang : changements dans le nombre de cellules (non précisé) ; Biochimiques : Inhibition de l'enzyme, induction ou changement dans les niveaux sanguins ou tissulaires : déshydrogénases

DIOXYDE de titane (suite) :

TCLo (Inhalation Rat) 250 mg/m³/13 semaines-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements ; Sang : changements dans le nombre de cellules (non précisé) ; Biochimiques : Inhibition de l'enzyme, induction ou changement dans les niveaux sanguins ou tissulaires : déshydrogénases
 TCLo (Inhalation Rat) 274 mg/m³/5 jours-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : évolution du poids des poumons ; Biochimiques : Inhibition de l'enzyme, induction ou changement dans les niveaux sanguins ou tissulaires : effets multiples d'enzyme, métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation
 TCLo (Inhalation Rat) 250 mg/m³/6 heures/2 ans-intermittent : Tumorigènes : cancérogène d'après les critères RTECS ; Poumons, Thorax ou la Respiration : tumeurs
 TCLo (Inhalation-souris) 10 mg/m³/6 heures/13 semaines-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements ; Biochimiques : Métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation
 TCLo (Inhalation-souris) 10 mg/m³/6 heures/13 semaines-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : modification structurelle ou fonctionnelle dans la trachée ou des bronches
 TCLo (Inhalation-souris) 10 mg/m³/13 semaines-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements ; Biochimiques : Métabolisme (intermédiaire) : effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation
 TCLo (Inhalation-souris) 50 mg/m³/13 semaines-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : crachats ; Biochimiques : Inhibition de l'enzyme, induction ou changement dans les niveaux sanguins ou tissulaires : déshydrogénases
 TCLo (Inhalation-souris) 250 mg/m³/13 semaines-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : crachats ; Sang : changements dans le nombre de cellules (non précisé) ; Biochimiques : Inhibition de l'enzyme, induction ou changement dans les niveaux sanguins ou tissulaires : déshydrogénases
 TCLo (Inhalation-Hamster) 250 mg/m³/13 semaines-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : crachats ; Sang : changements dans le nombre de cellules (non précisé) ; Biochimiques : Inhibition de l'enzyme, induction ou changement dans les niveaux sanguins ou tissulaires : déshydrogénases
 TCLo (Inhalation-Hamster) 250 mg/m³/6 heures/13 semaines-intermittent : Poumons, Thorax ou la Respiration : modification structurelle ou fonctionnelle dans la trachée ou des bronches
 Lésions de l'ADN (poumon humain) 100 µg/plaque
 Lésions de l'ADN (poumon humain) 20 µg/disque/4 heures
 Échange de chromatides sœurs (lymphocytes humains) 2 µmol/L/72 heures
 Test du micronoyau (lymphocytes humains) 5 µmol/L/72 heures
 Test du micronoyau (injection intrapéritonéale-souris) 3 gm/kg/3 jours-continu
 Test du micronoyau (ovaires de Hamster) 5 µmol/L
 Inhibition de l'ADN (poumon de Hamster) 500 mg/L
 Échange de chromatides sœurs (ovaires de Hamster) 1 µmol/L

CANCÉROGÉNÉICITÉ : Le tableau suivant récapitule la cancérogénicité pour les composants de ce produit. « NON » indique que la substance ne constitue pas ou soupçonnée d'être cancérogène par l'Agence cotée, voir section 16 pour les définitions d'autres évaluations.

PRODUIT CHIMIQUE	EPA	CIRC	NTP	NIOSH	ACGIH	OSHA	PROPOSITION 65
Carbonate de calcium (naturel)	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°
Noir de carbone	N°	2 B	N°	Ca	N°	N°	Oui (particules aéropartées, indépendants de taille inhalable)
Oxyde de fer	N°	3	N°	N°	A4	N°	N°
Essence minérale	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°
Octaméthylcyclotétrasiloxane	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°
Mélange Ketoxomio Silane	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°
Dioxyde de silice pyrogénée	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°
Dioxyde de titane	2 B	N°	N°	Ca	A4	N°	Oui (particules indépendants de taille inhalable)
Ce qui suit est un composé de réaction avec l'eau et généré au cours du mûrissement :							
Méthyl éthyl cétoxime	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°

CIRC 1 : Cancérogène pour l'homme. CIRC-2 B : Possiblement cancérogènes pour l'homme. CIRC-3 : Possiblement cancérogènes pour l'homme. NTP-K : Connus pour être un carcinogène humain. NIOSH-Ca : Carcinogène potentiel au travail, avec aucun autre catégorisation. ACGIH TLV-A2 : Soupçonné cancérogène pour les humains. ACGIH TLV-A4 : Non classifiable comme un cancérogène pour les humains.

PROPRIÉTÉ IRRITANTE DU PRODUIT : Ce produit peut irriter légèrement des tissus contaminés, surtout si le contact se prolonge. Irritation des yeux peut-être être plus prononcée.

SENSIBILISATION AU PRODUIT : Ce produit peut provoquer une sensibilisation cutanée et réaction allergique chez les personnes vulnérables en raison de la composante de phényle Oximino Silane.

PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES : Aucune connue.

INFORMATIONS SUR LA TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Ce produit n'a pas été testé pour la toxicité pour la reproduction. Information pour certains composants est donnée, comme suit.

Mutagenicité/embryotoxicité/toxicité pour la tératogénicité/reproduction : Dans une étude de toxicité développementale et reproductrice impliquant des rats femelles et le composant Octaméthylcyclotétrasilane de trace, un pourcentage significatif des rats femelles exposés expérimentés de réduction des concentrations d'hormone lutéinisante pro-oestrus, une réduction de l'ovulation et a diminué le taux de l'hormone FSH.

12. ECOLOGICAL INFORMATION

TOUTES LES MÉTHODES DE TRAVAIL DOIVENT VISER À ÉLIMINER LA CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT.

MOBILITÉ : Ce produit n'a pas été testé pour la mobilité dans le sol.

PERSISTANCE ET BIODÉGRADABILITÉ : Ce produit n'a pas été testé pour la persistance ou la biodégradabilité.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION : Ce produit n'a pas été testé pour le potentiel de bioaccumulation.

ÉCOTOXICITÉ : Ce produit n'a pas été testé pour la toxicité aquatique ou animale. Les données sont disponibles pour le composant d'Octaméthylcyclotétrasilane trace.

12. ECOLOGICAL INFORMATION (suite)

ÉCOTOXICITÉ (suite) : Bien qu'aucune donnée n'est disponible, en vertu de la norme d'harmonisation mondiale, la composante de phényle Oximino Silane est classée comme ayant une toxicité aquatique chronique.

D4 :

CL₅₀ (*Oncorhynchus mykiss* truite arc-en-ciel) 14 jours = 10 µg/L

CL₅₀ (*Lepomis macrochirus* crapet arlequin) 96 heures = > 1 000 mg / L

CL₅₀ (*Brachydanio rerio* zèbre danio) 96 heures = > 500 mg/L

AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES : Ce matériau n'est pas censé avoir aucun potentiel d'appauvrissement de l'ozone.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE : Les contrôles devraient être conçues pour éviter le rejet dans l'environnement, y compris les procédures pour empêcher les déversements, libération atmosphérique et aux voies navigables.

13. RÈGLEMENTS CONCERNANT

PRÉPARATION DES DÉCHETS POUR L'ÉLIMINATION : Tel que fourni, ce produit ne serait pas un déchet dangereux tels que définis par la réglementation fédérale américaine (40 CFR 261) si rejetées ou éliminées. Réglementations locales et nationales peuvent différer de la réglementation fédérale. Le producteur des déchets est responsable de la gestion et la détermination des déchets appropriée.

US EPA NUMÉRO DE DÉCHET : Ne s'applique pas.

14. TRANSPORT INFORMATION

U.S. DEPARTMENT OF TRANSPORTATION : Ce produit n'est pas classé comme des marchandises dangereuses, par la réglementation US DOT, 49 CFR 172.101.

TRANSPORTS CANADA TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES : Ce produit n'est pas classé comme des marchandises dangereuses, par la réglementation de Transports Canada.

INFORMATIONS POUR LE TRANSPORT INTERNATIONAL AIR TRANSPORT ASSOCIATION (IATA) : Ce produit n'est pas classé comme des marchandises dangereuses, par l'Association internationale du Transport aérien.

INFORMATIONS SUR LA TRANSPORT DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) : Ce produit n'est pas classé comme des marchandises dangereuses, par l'Organisation Maritime internationale.

15. INFORMATION RÈGLEMENTAIRE

RÈGLEMENTS DES ÉTATS-UNIS :

Exigences de déclaration américaine SARA : Aucun composant de ce produit n'est soumis à l'obligation des articles 302, 304 et 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act.

Catégories de danger de SARA d'US (Section 311/312, 40 CFR 370-21) : AIGUË : Oui ; CHRONIQUE : Oui ; INCENDIE : No ; RÉACTIF : No ; LIBÉRATION SOUDAINE : N°

Statut de l'inventaire TSCA US : Tous les composants de ce produit sont en conformité avec l'inventaire énumérant les exigences de l'inventaire des substances chimiques Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis.

U.S. CERCLA quantité déclarable (RO) : Ne s'applique pas.

Quantité seuil américaine Clean Air Act (CA 112r) (TQ) : Ne s'applique pas.

Autres règlements fédéraux des États-Unis : Ne s'applique pas.

California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65) : Ce produit contient du dioxyde de titane et le noir de carbone, des substances cancérigènes suspects qui figurent sur la liste, par voie d'inhalation. En raison de la forme du produit, l'avertissement Proposition 65 n'est pas applicable à ces composés de ce produit.

RÈGLEMENT CANADIEN :

Statut de l'inventaire canadien des lis/les : Les composants de ce produit figurent sur l'inventaire de DSL.

Canadian Environmental Protection Act (LCPE) priorités listes des Substances : Aucun composant de ce produit n'est sur les listes des Substances LCPE priorités.

Canadien SIMDUT (HPR-GHS) 2015 Classification et symboles : Voir la Section 16 du classement et de symboles sous HPR-SGH 2015.

RÈGLEMENTS MEXICAINS :

Règlements de travail mexicain (NOM-018-STPS-2000) : Ce produit n'est pas classé comme dangereux.

16. AUTRES INFORMATIONS

AVERTISSEMENTS (par ANSI Z129.1) : MISE EN GARDE ! CONTIENT LE COMPOSANT DE TRACE QUI PEUT-ÊTRE CAUSER DES INDÉSIRABLES EFFETS SUR LA FERTILITÉ, BASÉE SUR DES DONNÉES ANIMALES. PEUT IRRITER LES YEUX, LA PEAU ET DES VOIES RESPIRATOIRES, SURTOUT SI L'EXPOSITION SE PROLONGE. PEUT ÊTRE NOCIF SI ACCIDENTELLEMENT INGÉRÉ. PEUT PROVOQUER UNE SENSIBILISATION CUTANÉE ET RÉACTION ALLERGIQUE CHEZ LES PERSONNES PRÉDISPOSÉES. COMBUSTIBLE – PEUVENT S'ENFLAMMER SI EXPOSÉ À UNE FLAMME DIRECTE. CONTIENT DES COMPOSÉS TOXIQUES AIGUË ET CHRONIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Ne pas goûter ou avaler. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de chaleur et les flammes. Porter des gants, lunettes de protection, protection respiratoire et protection de l'organisme approprié. **PREMIERS SECOURS** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau et les yeux à grande eau. Enlever les vêtements contaminés et les chaussures. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste. S'il est inhalé, enlever à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Obtenir des soins médicaux. **EN CAS D'INCENDIE** : Utilisez le brouillard d'eau, mousse, poudre ou CO₂. **EN CAS DE DÉVERSEMENT** : Absorber le produit déversé avec polypads ou autre matériau absorbant approprié. Place tout déversement résidu dans un contenant approprié et sceller. Éliminer conformément aux US fédéral, État et législation d'élimination de déchets locaux et ceux du Canada.

16. autres informations (suites)

HARMONISATION MONDIALE D'ÉTIQUETAGE ET DE CLASSIFICATION : Classés conformément à l'harmonisation mondiale Standard sous US OSHA Hazard Communication Standard, canadienne SIMDUT HPR-SGH 2015.

Classification : Toxicité pour la reproduction catégorie 2, catégorie 5, de la toxicité orale aiguë Irritation des yeux catégorie 2 b, catégorie d'Irritation cutanée 3, catégorie de sensibilisation cutanée 1, catégorie de toxicité chronique 4

Mot indicateur : Mise en garde

Mentions de danger : H361f : Soupçonné de nuire à la fertilité. H303 : Peut être nocif si ingéré. H316 : Provoque une irritation cutanée bénigne. H320 : Irritation des yeux causés. H317 : Peut causer une réaction allergique cutanée. H413 : Peut être nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Conseils de prudence :

Prévention : P201 : Procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. P202 : Ne manipulez pas jusqu'à ce que toutes les précautions ont été lues et comprises. P261 : Ne pas respirer les fumées. P264 : Laver soigneusement après manipulation. P272 : Vêtements de travail contaminés ne puissent pas sur le lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/protection vêtements/protection/visage lunettes.

Réponse : P308 + P313 : Si exposés ou concerné : Obtenir des conseils/soins médicaux. P305 + P351 + P338 : EN CAS D'YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présents et facile à faire. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des conseils/soins médicaux. P302 + P352 : SI SUR LA PEAU : Laver à grande eau et du savon. P333 + P313 : Si une irritation cutanée ou une éruption cutanée survient : Obtenir des conseils/soins médicaux. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et laver avant des réutiliser. P321 : Soins spécifiques (retirer de l'exposition et le traitement des symptômes).

Stockage : P405 : Magasin fermé à clé.

Mise au rebut : P501 : Disposer de contenu/conteneurs conformément aux règlements les, régionaux, nationaux et internationaux.

Symboles de danger/pictogramme : GHS07, GHS08

STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont présentées de bonne foi, d'après les données censées être exactes à la date de que cette fiche de données de sécurité a été établie. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER, OU DE TOUTE AUTRE GARANTIE N'EST EXPRIMÉE OU IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INFORMATION FOURNI CI-DESSUS, LES RÉSULTATS POUVANT ÊTRE OBTENUS DE L'UTILISATION DE CETTE INFORMATION OU LE PRODUIT, LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT, OU LES DANGERS ASSOCIÉS À SON UTILISATION. En aucun cas la description, des informations, des données ou des modèles fournis est considérées une partie de nos termes et conditions de vente.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers et doivent être utilisés avec prudence. Parce que plusieurs facteurs peuvent influencer l'et/ou application/utilisation, nous vous recommandons d'effectuer des tests pour déterminer l'adéquation d'un produit à votre usage particulier avant de les utiliser. N'assume aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure résultant d'anormale utilisation ou a recommandé de tout manquement à se conformer aux pratiques ou les lois fédérales, provinciales ou locales applicables ou les réglementations. Les renseignements fournis ci-dessus et le produit, sont meublées à la condition que la personne qui reçoit les fera leur propre détermination quant à la pertinence du produit pour leur usage particulier et à la condition qu'ils assument le risque de leur utilisation. En outre, aucune autorisation n'est donnée ni sous-entendu de pratiquer toute invention brevetée sans permis.

RÉFÉRENCES ET SOURCES DE DONNÉES : Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE LA CLASSIFICATION : Les principes d'extrapolation servaient à classer ce produit.

INFORMATIONS SUR LA RÉVISION : Juillet 2012 : Mise à jour et réviser toute FS pour y inclure les exigences actuelles en matière de GHS. Décembre 2015 : Correction du classement. Mise à jour au format plus courant. Mai 2017 : Mise à jour de SDS entière en raison de la formulation mise à jour.

DATE D'IMPRESSION

May 19, 2017